



[1]

Les problématiques originelles de la Noé

Initialement composé de 2400 logements et réparti sur 90 hectares de Triel-sur-Seine à Andrésy, l'ensemble de la ZAC de la Noé se compose de 2229 logements sociaux tous localisés sur la commune de Chanteloup-les-Vignes, qui n'est alors qu'un village à la fin des années 60. A sa livraison, le quartier représente deux tiers de la population.

Mais sa structure urbaine, complexe et enclavée, rejette la circulation automobile à l'extérieur de la cité, confinant le quartier. La crise économique des années 70 et 80 les difficultés grandissantes que rencontrent les familles, accentuent davantage le phénomène d'enclavement et d'isolement du quartier et de la commune. Le patrimoine se dégrade rapidement et renforce les sentiments d'insécurité et d'abandon qui dominent au sein de la population.

Un Grand Projet de Ville pour restructurer le quartier

Face à cette situation de plus en plus préoccupante, l'Etat décide en 1998 de répondre à la demande de la Ville (dirigée à l'époque par Pierre Cardo) et de mettre en œuvre un Grand Projet Urbain sur Chanteloup-les-Vignes. En 2001, la convention Grand Projet de Ville (GPV) est signée entre l'État et ses partenaires et le pilotage est confié à l'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA). En juillet 2005, le projet de renouvellement urbain de la commune fait l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Ce qui permet d'envisager un projet d'envergure.

En l'espace d'une dizaine d'années, le visage de la ville change totalement. Des stratégies de réorganisation urbaine sont élaborées pour désenclaver le quartier et améliorer le cadre de vie de ses habitants : la quasi-totalité des logements bénéficient d'une rénovation et d'autres sont détruits pour permettre la création de voies nouvelles, comme le mail du Coteau ou la rue d'Alentours. La résidentialisation des différents îlots, le réaménagement des espaces extérieurs, la requalification et la création d'équipements publics ont permis de faire revivre le quartier de la Noé, aujourd'hui ouvert sur le reste de la ville.

Des outils pour accompagner la transformation de la Noé

Depuis le début du programme de rénovation, la concertation avec les habitants s'est placée au cœur de la transformation du quartier. Il est en effet primordial, dans ce secteur où s'est accumulé un sentiment d'exclusion et d'abandon, de faire participer la population via un comité consultatif. De nombreux points clefs liés au cadre de vie ont ainsi pu être adaptés aux usages des habitants, comme l'installation de bornes enterrées de collecte de déchets.

- Afin de mesurer en temps réel les effets du projet de rénovation urbaine, un Observatoire du logement social est créé en 2002 par l'EPAMSA. Le dispositif s'appuie sur une démarche de partenariat avec les bailleurs sociaux de la commune, pour suivre les évolutions du parc social.
- Pour garantir l'entretien régulier des espaces publics (plantations, espaces verts, mobilier urbain...), un programme de Gestion urbaine de proximité est mis en place dès 2001, associant la municipalité et les bailleurs. Les amicales de locataires participent régulièrement aux visites de terrain pour relever les points à améliorer et y apporter des réponses rapides. Le dispositif est aujourd'hui un véritable outil du quotidien de Chanteloup-les-Vignes.

Et demain ?

Le programme ANRU sur le quartier de la Noé s'est achevé en 2016, avec la rénovation du groupe scolaire Verlaine et la requalification de la rue Cours Toujours. Après une phase intense de réinvestissement, tout en mesurant les difficultés urbaines et sociales qui persistent, le quartier de la Noé a assuré sa mutation et amorcé sa normalisation.

Chanteloup-les-Vignes entame désormais la dernière phase de son programme de rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU en tant que site d'intérêt régional (2015-2020).

Source URL: <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/article/renovation-urbaine-20-ans-au-service-des-chantelouvais>

Liens

[1] <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/sites/chantelouplesvignes/files/styles/large/public/image/article/p1020033v.jpg?itok=enbaOVcb>